



Société canadienne de chimie | **Pour notre avenir**
Canadian Society for Chemistry | **For Our Future**

SCC Appel de candidatures descriptions

Descriptions approuvées par le conseil d'administration, le 24 novembre 2020

Vice-président ou vice-présidente (2021-2022)

La personne élue à la vice-présidence est membre du conseil d'administration et du comité exécutif de la Société canadienne de chimie (SCC). Elle joue un rôle actif dans la définition et l'orientation de la stratégie et des objectifs de la SCC et se forme au rôle de la présidence. Si la présidence n'est pas en mesure de s'occuper de l'une de ses responsabilités, la vice-présidence s'en chargera à sa place. Elle peut aussi agir à titre de participante ou d'observatrice à certains comités et réunions de la SCC. Elle exerce généralement un mandat de un an, vu qu'elle devient par la suite présidente puis présidente sortante.

Congrès (2021–2024)

L'administrateur ou l'administratrice responsable des congrès relève du conseil d'administration de la Société canadienne de chimie (SCC) et le conseille sur tous les efforts déployés par la SCC pour l'organisation de congrès et de symposiums, le parrainage et la participation à ces événements. Bien que la personne titulaire de cette fonction doive s'investir dans la plupart des événements que la SCC parraine (tant sur la scène régionale qu'internationale), elle doit veiller en particulier à la planification efficace du Congrès canadien de chimie et exposition (CCCE), qui est l'activité phare annuelle de la SCC. À cette fin, elle est membre d'office des comités d'organisation du CCCE afin que l'expérience acquise par les comités antérieurs et actuels puisse être transmise aux comités futurs. En raison de la pandémie qui sévit, elle a aussi la tâche de favoriser les échanges entre les organisateurs du congrès et le conseil d'administration et de formuler des recommandations au sujet des défis logistiques et des possibilités liés aux différents formats envisageables de congrès (en personne, en ligne, formule hybride). La personne est élue pour un mandat de trois ans avec possibilité d'un second mandat.

Équité, diversité et inclusion (2021-2024)

L'administrateur ou l'administratrice titulaire de cette responsabilité a le mandat de faire la promotion de l'équité, de la diversité et de l'inclusion au sein du secteur canadien de la chimie. Il ou elle préside le Comité de travail de la Société canadienne de chimie (SCC) sur l'inclusion, la diversité et l'équité (en anglais, WIDE pour Committee Working for Inclusion, Diversity and Equity) et en transmet les recommandations au conseil d'administration de la SCC, qui les étudie et fait rapport devant l'ensemble des membres lors de l'assemblée générale annuelle. Il ou elle sert de trait d'union entre les groupes de ressources des membres et le conseil d'administration de la SCC, agit comme agent de liaison auprès des comités équivalents dans d'autres sociétés nationales de chimie et auprès du Conseil des directeurs de chimie des universités canadiennes pour toutes les questions touchant l'équité, la diversité et l'inclusion. La personne est élue pour un mandat de trois ans avec possibilité d'un second mandat.

Deux administrateurs ou administratrices ayant un mandat général (2021-2024)

Un administrateur ou une administratrice ayant un mandat général a la responsabilité de participer activement aux travaux du conseil d'administration afin de faire avancer et de concrétiser l'orientation définie pour la Société canadienne de chimie (SCC). Cette personne pourrait être invitée à siéger à des sous-comités et à participer à des projets spéciaux ponctuels avec l'approbation du conseil d'administration. La personne élue à chacun des deux postes sera un ou une chimiste en début de carrière (mois de 10 ans après l'obtention de son diplôme, en excluant les interruptions de carrière) et devra faire valoir le point de vue des chimistes en début de carrière auprès du conseil d'administration de la SCC. Chacune des deux personnes est élue pour un seul mandat de trois ans.